



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-27 :

Demande de subvention : Prise en charge partielle du coût d'un minibus de l'entreprise OLICARS pour les élèves de l'école d'AMBLEVILLE

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 avril à 18h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

● **Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Madame Annie DUPAS, Monsieur Mario LESAGE, Adjoints, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Martial SUZE, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Madame Véronique NOBLE, Madame Séverine CHAMPETIER et Monsieur Maxime RIGOULAY, Conseillers

● **Personne excusée :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Véronique NOBLE en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2026-27 : Demande de subvention : Prise en charge partielle du coût d'un minibus de l'entreprise OLICARS pour les élèves de l'école d'AMBLEVILLE

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants,
- Vu la demande formulée par l'enseignante de l'école d'AMBLEVILLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : La commune participera à hauteur de 250 euros au coût de location d'un minibus pour les enfants de l'école d'AMBLEVILLE.

Article 2 : Cette participation sera versée à l'entreprise OLICARS sur présentation des justificatifs nécessaires.

Article 3 : Les crédits correspondants seront inscrits au budget communal, chapitre 65, article 65738.

Article 4 : Madame le Maire est chargé(e) de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré en séance publique,

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Fait et délibéré à Ambleville le 17/04/2026

Pour Extrait conforme au Registre

Le Maire,

Martine SOREL



La secrétaire de séance

Véronique NOBLE